

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 juin 2025
Secrétaire de séance : Marie-Annie FOURNIER

Etaient présents 44 titulaires et 9 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSSEN, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : André BERNOS à Jean SARASOLA, Gilbert HONDAREITE à Louis BENOIT, Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOPE à Flora LAPERNE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUE, Saïd SOUITA à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CASAUX, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRERE, Jean LABORDE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Pierre BAHOU, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 250626-15-MOB

RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE COVOITURAGE

J. SARASOLA explique que conformément à la délibération en date du 27 juin 2024, le dispositif de covoiturage a été reconduit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 avec l'opérateur Blablacar Daily suite à sa fusion, fin 2023, avec Klaxit pour un coût global de 41 285 € HT.

Pour rappel, ce coût comprend :

- l'accompagnement technique (Licence et paramétrage, communication, gestion de projet...) de 4 740 € HT,
- une commission au trajet de 6 000 € HT
- une incitation financière de 30 545 € calculée sur une estimation de 10 000 trajets (doublé par rapport aux trajets réalisés sur l'année d'expérimentation 2023-2024)

Il est à noter que l'incitation financière globale pour 2024-2025 s'élève à 35 107 € (30 545 € + reliquat de l'année d'expérimentation 2023-2024 avec Klaxit de 4 562 € + rallonge de 8 000 € votée en conseil communautaire du 22.05.25)

Le dossier déposé au titre du Fonds Vert 2024 a été retenu, une subvention à hauteur de 50% a été octroyée sur le coût global de l'opération.

Comme nous l'avons projeté, la fusion entre l'opérateur Klaxit et BlablaCar Daily fin 2023, a été un facteur d'accélération du déploiement du service au regard de la notoriété nationale de la marque BlablaCar.

Les résultats, au 27 mai, font état de :

- 3 597 inscrits sur l'application dont 579 inscrits sur notre territoire
- 251 covoitureurs activés
- 93% de résultats obtenus
- 12 588 trajets réalisés – 375 004 kms parcourus (81 601 CO² économisés)
- 36 930 € financés
- 62% des trajets sont réalisés entre 25 et 40 kms. Il est observé un flux de déplacement important entre l'agglomération Paloise et le territoire de la CCHB et notamment vers les établissements de Lindt et Safran qui sont bien entrés dans la démarche grâce à une forte sensibilisation en interne.

Au regard de ce bilan, le Conseil d'Exploitation, réuni à cet effet le 11 avril 2025, a approuvé la reconduction du dispositif selon les conditions précisées ci-après.

Le coût global de cette seconde phase s'élèvera à 54 884.90 € HT comprenant :

- l'accompagnement technique (Licence et paramétrage, communication, gestion de projet...) de 6 884.9 € HT,
- une commission au trajet de 8 000 € HT,
- une incitation financière de 40 000 € calculé sur une estimation d'environ 16 000 trajets avec un coût unitaire moyen de 2.5 €. Le coût de rémunération sera de 1.5 € à 3 € en fonction de la distance réalisée.

Le bilan et la proposition de reconduction du dispositif ont été présentés au Comité des partenaires le 12 juin 2025.

Le Fonds Vert étant reconduit pour l'année 2025 un nouveau dossier de demande de subvention sera déposé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST INVITE A :

- **ADOpte** le présent rapport,
- **VALIDE** la reconduction du dispositif selon les conditions sus-indiquées,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention,
- **AFFECTE** la dépense de fonctionnement sur le budget annexe Mobilité – exercices 2025 et suivants – en section de fonctionnement - chapitre 011.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Ainsi délibéré à OLRON STE MARIE, ledit jour 26 juin 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé M-A.F

Signé BU

Marie-Annie FOURNIER

Bernard UTHURRY